

**DÉCISION SUR LE RAPPORT INTÉrimAIRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION ASSEMBLY/AU/DEC.275(XIV) SUR  
L'ANNÉE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE  
Doc. Assembly/AU/7(XV)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du Rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.275(XIV) sur l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la quatorzième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba (Éthiopie), en février 2010;
2. **SE FÉLICITE** des mesures prises et des efforts déployés par la Commission pour mettre en œuvre ladite décision, notamment la mise en place, par le Président de la Commission, du Conseil consultatif de l'Année de la paix et de la sécurité et la nomination d'Ambassadeurs de la paix;
3. **SE RÉJOUIT** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment l'impulsion donnée à la campagne de sensibilisation, l'ouverture d'espaces pour permettre aux différentes parties prenantes de contribuer à la réalisation de l'objectif d'une Afrique débarrassée du fléau des conflits, le développement de partenariats, les efforts déployés aux niveaux national et régional, ainsi que l'intensification des efforts visant à renforcer le cadre normatif et institutionnel de l'UA en matière de paix et de sécurité;
4. **DEMANDE** aux États membres de s'approprier pleinement cette initiative, notamment en signant et en ratifiant les instruments pertinents de l'UA , en particulier la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, en mettant effectivement en œuvre les engagements qui y sont contenus et en intensifiant leurs efforts en faveur de la paix ;
5. **DEMANDE ÉGALEMENT** aux États membres de prendre des mesures concrètes pour appuyer et mieux faire connaître cette initiative, notamment, à travers l'émission de timbres spéciaux, la mise à disposition de temps d'antenne et d'espaces publicitaires gratuits dans les médias publics, la facilitation du parcours de la Flamme de la paix et l'appui à d'autres activités, tel que la leçon sur le thème « Agissons pour la paix » (*Make Peace Happen Lesson Plan*), qui doit être mise en œuvre avec l'appui des Ministères de l'Éducation;
6. **SOULIGNE** la nécessité de mobiliser davantage de ressources au niveau du continent, pour assurer une véritable appropriation et le leadership de l'Afrique dans la recherche de la paix;

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

7. **SE FÉLICITE** des initiatives prises par nombre d'organisations de la société civile africaine, dont le Centre africain pour la Résolution Constructive des Différends (ACCORD), Femmes Africa Solidarité (FAS), l'Institut d'Études pour la Paix et la Sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis-Abéba, l'Institut d'Études de Sécurité (ISS), qui travaille à la mise en place d'une Académie de la paix, qui constitue un outil important pour le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité, l'Organisation pour la Recherche en Sciences Sociales en Afrique orientale et australe (OSSREA), le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique (CODESRIA) et le Centre **régional du Caire** de Règlement des Conflits et de Maintien de la paix **en Afrique**, et ce en réponse à l'appel au partenariat lancé par l'UA;
8. **ENCOURAGE** le secteur privé africain à contribuer à cette initiative, notamment en signant la Charte « Agissons pour la paix » **élaborée par l'UA** à l'intention du secteur privé (*Make Peace Happen Industry Charter*) et **SE FÉLICITE** de ce que quelques entreprises, notamment *Kenya Airways* et *Ethiopian Airlines*, se sont engagées à contribuer à l'Année de la paix et de la sécurité, en réponse à la requête de la Commission;
9. **SOULIGNE** l'importance que revêt la journée du 21 septembre, proclamée Journée internationale de la paix, par les Nations Unies, en ce qu'elle offre au continent un point de ralliement unique pour montrer que la paix est à portée, et **APPROUVE** les objectifs poursuivis et les activités prévues à cet égard, à savoir:
  - i. la cessation des hostilités dans toutes les zones de conflit et dans celles qui connaissent encore des niveaux variables de violence ;
  - ii. la fourniture d'une assistance humanitaire, de matériels et autres services aux communautés vivant dans ces zones et dans celles qui ne sont pas affectées par des conflits, mais où de tels besoins se font sentir de manière pressante ;
  - iii. l'observation d'une minute de silence pour la paix à travers toute l'Afrique à 10 heures GMT;
  - iv. la mise en œuvre d'activités de développement et de soutien communautaire par les forces armées et de sécurité dans tous les États membres de l'UA ;
  - v. l'organisation de tournois de football pour la paix sur le thème « Un jour, un but »;
  - vi. l'enseignement de la leçon « Agissons pour la paix » (*Make Peace Happen Lesson Plan*), dans tous les établissements scolaires lors de la Journée de la paix ou à l'occasion d'autres événements importants.

10. **EXHORTE** tous les États membres à lancer les préparatifs pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et à mettre en place les structures nécessaires pour coordonner les activités à entreprendre à l'occasion de la Journée de la paix telles que mentionnées plus haut;
11. **INVITE** tous les partenaires de l'UA, les organisations humanitaires, la société civile, les organes de presse et les organisations religieuses à souscrire pleinement aux objectifs de la Journée de la paix et à contribuer à son succès ;
12. **DEMANDE** aux Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires en appui à l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, ayant à l'esprit, le rôle crucial de l'ONU dans la réussite de la Journée de la paix et de l'Année de la paix et de la sécurité;
13. **EXPRIME SA GRATITUDE** aux partenaires de l'UA pour l'appui financier et technique qu'ils ont apporté à la mise en œuvre du programme de l'Année de la paix et de la sécurité, en particulier le Gouvernement allemand, à travers la GTZ, et le Gouvernement italien, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) ; l'Association internationale de solidarité Oxfam **et ISS**, pour leur appui à la campagne de sensibilisation et de communication;
14. **DEMANDE** à la Commission de lui présenter, à sa prochaine session ordinaire en janvier 2011, un rapport détaillé sur la mise en œuvre du programme de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, les résultats obtenus et les défis rencontrés, et de formuler des recommandations sur les voies et moyens de la poursuite de la campagne pour la paix après 2010.

2010

Decision on the Progress Report of the  
Chairperson of the Commission on the  
Implementation Of Decision  
Assembly/Au/Dec.275(Xiv) On The  
Year Of Peace And Security In Africa  
Doc. Assembly/Au/7(Xv)

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1177>

*Downloaded from African Union Common Repository*